



# U.S.S.A.P HOCKEY

N°Club : 02 33 0267

Allée des Tulipes 33600 PESSAC

Président : Guy DEYZIEUX

Secrétaire : Patrick PLAQUIN 9 rue Maurice RAVEL 33290 LE PIAN MEDOC

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 /NOVEMBRE/2005 SAISON 2004/2005

**Membres de bureau présents : Guy DEYZIEUX (président) Jacques GIMENEZ (trésorier) René VIGNAUD (trésorier adjoint) patrick PLAQUIN secrétaire**

**Autres personnes présentes : Xavier D, Sébastien D, Marc F, Philippe G, Bernard J, Christophe L, André L, Ollivier R.**

(Auditeurs nouveaux licenciés : Sébastien F, Gaëlle F, François M, Patrick B, Alexandre B, Thierry R.)

Excusés (Pouvoirs) : Bruce R, Alexandre T, Philippe S, Anne Marie D.

**Début de l'Assemblée à 19h00, le Quorum n'est pas nécessaire (assemblée extraordinaire).**

➤ **Approbation du dernier CR.**

A l'unanimité.

➤ **Rapport moral du Président.**

Hors mis un soucis de régularisation de la part de la mairie des subventions pour déplacement des équipes qui tarde encore à venir, l'ensemble de la saison c'est très bien déroulé.

De nouvelles actions sont menées notamment dans le cadre des Tickets sport avec la mairie de PESSAC à l'occasion des vacances scolaires. Celles-ci ont un bon impact auprès des jeunes concernés.

➤ **Rapport moral de la saison**

Nombre d'adhérents de la saison : 41 licenciés dont 7 moins de 18 ans.

- 9, 10 & 11-09-2004 : Journées du CIJA place PEY BERLAND.
- Oct 2004 : participation de Candice au brassage Equipe de France.
- 16-10-2004: Tournoi nocturne 1, 22 joueurs présents
- 13-11-2004 Tournoi Nocturne 2 , 16 joueurs présents.
- 5-12-2004 : Tournoi de LA ROCHELLE, 2 équipes
- 11-12-2004 Tournoi Nocturne 3 22 Présents.
- 22-01-2005 : Nocturne 4, 30 présents.
- 30-01-2005 : Championnat régional ROYAN 2 équipes.
- 12-02-2005: Nocturne 5, 23 Présents.
- Février 2005 Tickets Sports PESSAC.
- 5 & 6 Mars 2005 BRESSUIRE Championnat D1M Manche 2 PESSAC 8<sup>ème</sup>.
- 13-03-2005 : Coupe de BORDEAUX 2 équipes.
- 2 & 3 Avril 2005 : Championnat Minime à LA ROCHELLE, Stéphanie avec EYSINES 2<sup>ème</sup>/10.
- 9 & 10 Avril 2005 Championnat D2M AIX EN PROVENCE PESSAC 7<sup>ème</sup>.
- Avril 2005 Tickets Sports PESSAC.
- 23-Avril-2005: Nocturne 6, 22 Présents.
- 21 & 22 -05-2005 : Championnat Cadet à CERGY PONTOISE Equipe bi club avec EYSINES 6<sup>ème</sup>/14.
- 8 & 9 -05-2004 : Championnat Master à LA ROCHELLE 5<sup>ème</sup>/6.
- 22-06-2005 Réunion de bureau.
- 24-09-2005 Forum des associations PESSAC
- 08-09-2005 : Réunion de bureau, préparation AG.

➤ **Rapport financier**

Voir réalisé de 2004-2005 en annexe.

Attente des subventions de déplacement de la part de la mairie de PESSAC.

Nouveauté pour ce budget les dons fait par les bénévoles du club, ils pourront ainsi faire des déclarations aux Impôts.

## ➤ L'entraîneur

Il serait souhaitable que les joueurs évoluant en équipe 1 notamment montrent l'exemple en suivant plus scrupuleusement le programme des séances qui sont planifiées en fonction des échéances sportives.

## ➤ Bilan Formations & arbitrages

Pas de candidats la saison dernière.

## ➤ Orientations 2005 -2006

- 22-09-2005: Reprise des entraînements.
- 08-10-2005 : brassage équipe de France, participation de Juliette.
- 20-10-2005 régularisation des inscriptions.
- Mise en place d'une visite médicale groupée DR Philippe CALIOT.
- 27 Octobre 2005 Tickets sports PESSAC.
- 19 Novembre Nocturne N°1.
- 10 Décembre Nocturne N°2
- 11 Décembre 2005 Tournoi de LA ROCHELLE
- 21 Janvier 2006 Nocturne N°3
- **22-01-2006 : championnat régional à SAINTES.**
- 18 Février 2006 Nocturne N°4
- **04 & 05-03-2006 Manche 2 D1 PLOERMEL**
- 18 & 19 Mars 2006 D4M DBF LA ROCHELLE.
- 02 Avril 2006 Coupe BORDEAUX.
- 29 Avril 2006 Nocturne N°5
- 25 & 26 Mars championnat D3M. Villejuif
- **13 & 14 Mai 2006 Championnat Juniors Minimes TALENCE.**
- **21 & 22 mai Championnat D2M GRAND COURONNE**
- **2,3 & 4-Juin-2006 D1M Manche 3 MARSEILLE.**

## ➤ Budget prévisionnel

Voir Budget en annexe.

## ➤ Points divers

Création d'un comité d'organisation du championnat de France Junior, la première réunion de travail étant fixée pour le Lundi 12 décembre 2005.

Il est demandé au sélectionneur de l'équipe régionale de communiquer la liste des joueurs convoqués aux stages de regroupement afin de valider cette éventualité (conformité des assurances et licences).

Un point sera à étudier en bureau afin de faire des propositions lors de la prochaine assemblée, concernant la prise en charge des frais inhérents à la formation d'arbitre ou bien d'initiateur.

L'attention est attirée auprès de l'ensemble des compétiteurs de vérifier et d'être vigilant quand ils vont consulter un médecin, de ne pas se faire prescrire de médicaments inscrits sur la liste des produits interdits

(<http://www.santessport.gouv.fr/>).

Si par ailleurs ceux-ci devaient être prescrits pour des raisons thérapeutiques, faire compléter le formulaire spécifique prévu (AUT) téléchargeable : <http://hockeysub.ffessm.fr/> puis l'envoyer à l'organisme central 21 jours (au moins) avant une échéance de compétition.

Assemblée clôturée à 21h.

Le secrétaire



Le président



# Budget réalisé 2004/2005

## HOCKEY SUBAQUATIQUE(1)

# 2

Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

DEPENSES	MONTANT(3) EN EUROS	RECETTES(2)	MONTANT(3) EN EUROS
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	
- Achats d'études et de prestations de services	10 €	- Marchandises	
- Achats non stockés de matières et fournitures		- Prestations de services	40 €
- Fournitures non stockables (eau, énergie)		- Produits des activités annexes	144 €
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	336 €	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
- Fournitures administratives	1 321 €	- État (à détailler)	
- Autres fournitures	347 €		
<b>61 - Services extérieurs</b>			
- Sous traitance générale			
- Locations mobilières et immobilières	829 €		
- Entretien et réparation			
- Assurances	311 €		
- Documentation		- Région(s) :	
- Divers (inscriptions compétitions)	365 €	DDJS (2)	500 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		- Département(s) :	
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	0 €		
- Publicité, publications	352 €	- Commune(s) :	32 €
- Déplacements, missions et réceptions	5 180 €	Subvention déplacement via USSAP	1 000 €
- Frais postaux et de télécommunication	15 €	- Organismes sociaux (à détailler)	
- Services bancaires	0 €	USSAP omnisport (dont piscine)	2 029 €
- Divers		CRHS	0 €
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
- Impôts et taxes sur rémunérations			
- Autres impôts et taxes		- Fonds européens	
		- CNASEA (emplois aidés)	
<b>64 - Charges de personnel</b>		- Autres (précisez)	
- Rémunérations du personnel			
- Charges sociales			
- Autres charges de personnel		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
		- Cotisations	3 280 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		- Autres (participations adh. compétition et formation)	1 432 €
		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotation aux amortissements.</b>		- Sur opérations de gestion	
		- Sur exercices antérieurs	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES</b>	<b>9 066 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS</b>	<b>8 455 €</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
- Secours en nature		- Bénévolat	1 400 €
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations		- Prestations en nature	
- Personnels bénévoles	1 400 €	- Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 466 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9 855 €</b>

(1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir

(2) Indiquez à la rubrique correspondante, le montant de la subvention que vous demandez

(3) Ne pas indiquer les centimes d'euros.